

# Coutances (de)

## Preuves pour la Grande Écurie (1722)

Charles d'Hozier, généalogiste du roi, dresse le procès-verbal des preuves de noblesse de Louis, fils de Christophe de Coutances, seigneur de la Selle, et de Renée de Sesmaisons, pour son admission comme page du roi dans sa grande écurie, le 28 septembre 1722 à Paris.

Bretagne, 1722

Preuves de la noblesse de Louis de Coutances-la Selle agréé pour estre reçu page du roi dans la grande écurie, sous le commandement de Son Altesse monseigneur le prince Charles de Lorraine grand Ecuyer de France.

*D'azur, à deux fasses d'argent, accompagnées de trois bezans d'or, deux posés en chef et l'autre en pointe. Casque.*

**I<sup>er</sup> degré**, [Louis] <sup>1</sup> de Coutances-la Selle, 1708 et 1722.

Extrait du registre des batesmes de la paroisse de St Vincent de la ville de Nantes portant que le 5<sup>e</sup> de mars de l'an 1708 l'eau baptismale fut donnée, sans les cérémonies ordinaires, à un fils né le jour précédent, du mariage de messire Christophe de Coutances, seigneur de la Celle, et de dame Renée de Sesmaisons, sa femme. Cet extrait signé Guinet, vice gérant de la dite eglise de St Vincent à Nantes et légalisé.

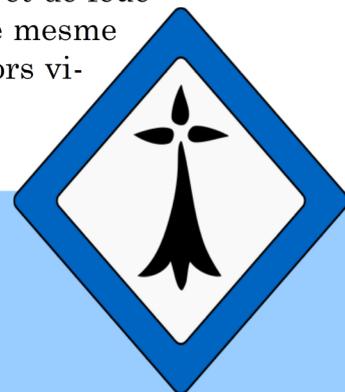
Extrait du registre des batesmes de la paroisse de St-Eustache à Paris, portant que le 28<sup>e</sup> de septembre de la présente année 1722 les cérémonies du batesme furent suplées à Louis de Coutances, ondoyé le 5<sup>e</sup> de mars de l'an 1708 dans l'église de St Vincent de la ville de Nantes et agé de quatorze ans six mois et dix neuf jours, étant né le 4<sup>e</sup> du dit mois de mars 1708 du mariage de messire Christophe de Coutances, seigneur de la Selle, et de feue dame Renée de Sesmaisons, sa femme. Cet extrait délivré le mesme jour 28<sup>e</sup> de septembre de la présente année 1722 et signé Pin, lors vicairre de l'église de St Eustache à Paris.

1. La numérisation de la BnF a mangé quelques mots dans la marge.

■ Source : Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, Français 32103, no 74, folio 151.

■ Transcription : **Tugdual Le Rouge de Guerdavid** en mars 2020.

■ Publication : [www.tudchentil.org](http://www.tudchentil.org), juin 2020.



**II<sup>e</sup> degré, père.** Christophe de Coutances, seigneur de la Selle, Renée de Sesmaisons sa femme, 1703. *De gueules, à trois maisons d'or posées deux en chef et une en pointe.*

Contract de mariage de messire Christophe de Coutances, seigneur de la Celle, fils aîné et héritier principal et noble de messire Hardouin de Coutances, chevalier seigneur de la Bouvardière et de dame Ursule Toublanc, sa femme, acordé le 21<sup>e</sup> de janvier de l'an 1703 avec demoiselle Renée de Sesmaisons, fille de messire René de Sesmaisons, chevalier seigneur de Sesmaisons, et de dame Guionne des Champsneufs. Ce contract passé devant Alexandre, notaire à Nantes.

Arrest de la Chambre établie par le roi pour la réformation de la noblesse en Bretagne rendu à Rennes le 24<sup>e</sup> de janvier de l'an 1669 par lequel Christophe de Coutances, fils d'Hardouin de Coutances, ecuyer, sieur de la Selle et de la Bouvardiere, et de dame Ursule Toublanc, sa femme, est maintenu dans la possession de prendre la qualité d'ecuyer et de porter des armes timbrées comme noble et issu d'ancienne extraction. Cet arrest signé Malescot.

[folio 151v]

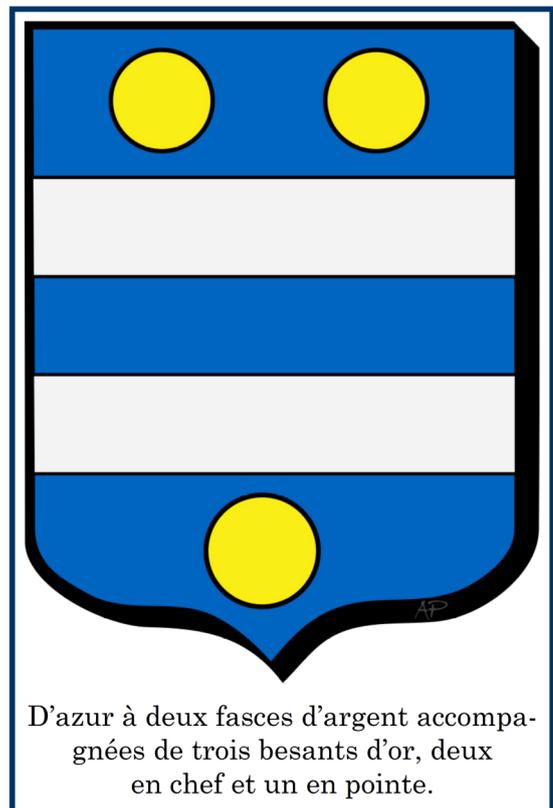
**III<sup>e</sup> degré, ayeul.** Hardouin de Coutances, seigneur de la Selle, Ursule Toublanc, sa femme, 1643. *D'argent, à trois larmes des sables posées deux et une.*

Contract de mariage d'Hardouin de Coutances, ecuyer, fils de Valentin de Coutances, ecuyer, sieur de la Selle, et de demoiselle Claude Poitras, sa femme, acordé le 27<sup>e</sup> de mai de l'an 1643 avec demoiselle Ursule Toublanc, fille de noble Claude Toublanc, seigneur de la Bouvardière, conseiller au parlement de Bretagne, et de demoiselle Camille Chapelain. Ce contract passé devant Léger, notaire à Nantes.

Extrait du registre des batesmes de la paroisse de S<sup>te</sup> Radegonde de la ville de Nantes, portant que Hardouin, fils de Valentin de Coutances, ecuyer, sieur de la Selle, lieutenant du roi au château de Nantes et de demoiselle Claude Poitras, sa femme, fut batisé le 29<sup>e</sup> de novembre de l'an 1616. Cet extrait délivré le 6<sup>e</sup> de novembre de l'an 1666.

**IV<sup>e</sup> degré, bisayeul.** Valentin de Coutances, seigneur de la Selle, Claude Poitras, sa femme, 1609.

Contract de mariage de Valentin de Coutances, écuyer, sieur de la Celle, fils de messire René de Coutances, vivant seigneur de Baillon, chevalier de



l'ordre du roi et de dame Bénigne des Croix, sa veuve, accordé avec demoiselle Claude Poitras le 10<sup>e</sup> d'octobre de l'an 1609. Ce contract passé devant Bonnet notaire à Nantes.

Transaction faite le 5<sup>e</sup> de mai de l'an 1638 entre messire Jean de Coutances seigneur de S<sup>t</sup> Antoine, tant en son nom que pour messire Valentin de Coutances, son frère, chevalier seigneur de la Selle, et dame Marie du Bois leur belle sœur, veuve de messire Hardouin de Coutances, leur frère aîné, seigneur du Baillou, chevalier de l'ordre du roi, comandant dans la ville et le château de Nantes, sur les diférends qu'ils avoient avec elle comme ayant la garde noble de ses enfants, pour le partage de la succession de leur père et de celle de dame Bénigne des Croix, leur mère. Cet acte reçu par David, notaire à ... <sup>2</sup>.

Partage noble de la succession de messire René de Coutances, seigneur de Baillou, de la Selle, de S<sup>t</sup> Antoine, et des Pastis, chevalier de l'ordre du roi, fait le 3<sup>e</sup> de décembre de l'an 1603 entre Jean de Coutances son fils, ecuyer, tant en son nom que pour Valentin de Coutances, ecuyer, sieur de la Selle, et messire Hardouin de Coutances, leur frère aîné, seigneur de B. <sup>3</sup>, enseigne de l'une des compagnies du régiment des gardes, et messire Hardouin de Coutances, leur frère aîné, seigneur de Baillou, chevalier de l'ordre du roi et enseigne d'une compagnie d'ordonnances sous la charge du duc de Montbazou. Cet acte reçu par Chéron, notaire de la cour du Mans.

[folio 152]

**V<sup>e</sup> degré, trisayeul.** [René] de Coutances, [seigneur] de Baillou, [Bénigne] des Croix, sa femme, 1570.

Contract de mariage de noble René de Coutances, ecuyer, fils aîné et héritier principal de haut et puissant seigneur messire Guillaume de Coutances, seigneur du Baillou, de la Selle et de la Richardière, etc., chevalier de l'ordre du roi, etc., et de dame Renée d'Azai, sa femme, acordé le 29<sup>e</sup> de mai de l'an 1570 avec noble demoiselle Bénigne des Croix, dame de S<sup>t</sup> Antoine, et veuve de noble François de Bueil, seigneur de Baugé. Ce contract passé devant Boucher, notaire au lieu de Brèches.

Partage noble fait le 4<sup>e</sup> de novembre de l'an 1577 entre messire René de Coutances, seigneur de Baillou, chevalier de l'ordre du roi, et Louis et François de Coutances, ecuyers, et demoiselles Françoise et Charlotte de Coutances, ses frères et sœurs, des biens qui leur étoient échus par la mort de messire Guillaume de Coutances, leur père, vivant seigneur de la Richardière et de Négron, chevalier de l'ordre du roi, et de ceux qu'ils avoient à présent du chef de dame Renée d'Azai, leur mère, dame de la Selle. Cet acte reçu par Cheron, notaire à Montdoubleau.

Lettres d'exemption du service de l'arrièreban acordées par le Roi le 5<sup>e</sup> d'aoust de l'an 1577 au seigneur de Baillou, gentilhomme conseiller de sa chambre, en considération des bons et recomandables services que le feu sei-

2. *Le nom de la ville, dans la marge intérieure, n'est pas lisible.*

3. *Ainsi dans le texte.*

gnieur de Baillou, son père avait rendu à Sa Majesté et aux Rois ses prédécesseurs. Ces lettres contresignées Pinart.

**VI<sup>e</sup> degré, 4<sup>e</sup> ayeul.** [Guill]aume de Coutances, [seigneur] de Baillou, [Renée] d'Azai, sa femme, 1535.

Enquête faite le 22<sup>e</sup> de septembre de l'an 1557 devant le lieutenant général de Tours, à la requête de Guillaume de Coutances, ecuyer, seigneur de Baillou et de la Selle, par laquelle, les témoins ouïs déposent qu'il avoit été marié il y avait environ 22 ans avec demoiselle Renée d'Azai, et qu'il étoit lors agé de 50 ans, qu'il avoit servi à la guerre en qualité d'homme d'armes pendant 30 ans, et que n'étant plus en état de porter les armes et d'aller à l'arrièreban à cause de sa veillesse, il avait envoyé René de Coutances, son fils, à la guerre au dela des monts avec deux des enfans de monsieur du Lude.

Sentence rendue le 14<sup>e</sup> de mai de l'an 1541 par Jean de Courbefosse, élu au Mans, par laquelle il donne acte à noble homme Guillaume de Coutances [*folio 152v*] ecuyer, seigneur de Baillou, de la représentation qu'il avait faite devant lui des titres justificatifs de sa noblesse.

Lettres du roi écrite à messire de Baillou le 3<sup>e</sup> de mars de l'an 1569 par laquelle Sa Majesté lui fait savoir qu'il avait été élu dans l'assemblée des chevaliers de l'ordre de St Michel pour estre associé à leur compagnie et que pour cet effet elle avait envoyé au comte du Bouchage le pouvoir nécessaire pour lui en donner le collier. Cette lettre signée Charles et contresignée de Laubespine.

Nous, Charles d'Hozier, ecuyer, conseiller du roi, généalogiste de sa maison, juge d'armes et garde de l'armorial général de France et chevalier de la Religion et des ordres nobles et militaires de St Maurice et de St Lazare de Savoie.

Certifions au Roi et à Son Altesse monseigneur le prince Charles de Lorraine, grand ecuyer de France, que Louis de Coutances-la Selle a la noblesse nécessaire pour estre admis au nombre des pages que Sa Majesté fait élever dans sa grande ecurie, comme il est justifié par les actes qui sont énoncés dans cette preuve, laquelle nous avons vérifiée et dressée à Paris le lundi vingt huitiesme jour du mois de septembre de la présente année mil sept cent vingt deux.

[Signé] d'Hozier